

*Organisation des tests de sélection pour le Titre  
Professionnel :  
ANIMATEUR D'ÉQUITATION*

TESTS DE SELECTION ORGANISÉS PAR L'ORGANISME DE FORMATION  
FORMAPI

Ces tests se composent des épreuves suivantes :

1 - Epreuve écrite – Durée : 1 heure 30

Deux questions ouvertes et un QCM (environ 20 questions)

2 - Epreuve pratique –

- Travail sur le plat incluant les mouvements des reprises de dressage niveau Club 2 GP et Club 2 préliminaire
- Travail à l'obstacle type sur une ligne d'obstacle (4f, 5f ou 6f) et/ou un enchaînement d'obstacles type CSO Club 2 ou Hunter Club 2

- Entretien – Durée : 30 minutes

Un entretien oral permettant de mesurer la motivation du candidat et sa capacité à se projeter dans la formation et le métier.